

**Programme Centre de jour :
une alternative au
placement pour les jeunes
en protection de la
jeunesse**

Guide

Novembre 2025

Cette publication a été réalisée par le Sous-ministériat à la protection de la jeunesse en collaboration avec la Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Le présent document s'adresse spécifiquement aux intervenants du réseau québécois de la santé et des services sociaux et n'est accessible qu'en version électronique à l'adresse : publications.msss.gouv.qc.ca

Pour plus d'information : Quebec.ca/gouv/santé-services-sociaux

Dépôt légal – 2025

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-555-02702-2 (version PDF)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec, 2025

REMERCIEMENTS

Le ministère de la Santé et des Services sociaux tient à exprimer sa reconnaissance envers le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est qui a été mandataire de la réalisation de ce projet et dont la contribution a été essentielle pour la réalisation de ce rapport.

Plus particulièrement, nous tenons à souligner l'apport de :
Amélie Fortin Le Breton, Chargée de projet, mandat Centre de jour et Programmes alternatifs au placement;

Julie Ste-Marie, Coordinatrice au Service de l'accès;

Nadine Gallant, Directrice adjointe Réadaptation jeunesse;

Stéphanie Lemieux, Agente de planification, programmation et recherche

Mélodie Denis, cheffe de service.

Nous tenons, de plus, à souligner la participation des membres de la Direction de la réadaptation, milieux de vie jeunesse et Justice pénale pour adolescents :

Chantal Campeau, Directrice par intérim;

Mélanie Savard, Conseillère des milieux de vie;

Yvena Murabeau, Conseillère jeunesse;

Rosie Lacroix, Étudiante;

Roxane Henri, Technicienne en bureautique.

Finalement, nous tenons à remercier les nombreux partenaires, internes et externes, ayant contribué aux réflexions et enrichi la démarche entourant l'implantation de l'offre de service Centre de jour.

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE	1
OBJECTIFS	2
LES PRINCIPES D'INTERVENTION	2
LIEU.....	2
LA CLIENTÈLE.....	3
LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ.....	3
LE PARTENARIAT	4
LES APPROCHES CLINIQUES	5
TRAJECTOIRE DE SERVICES	7
DESCRIPTION DU PROGRAMME CENTRE DE JOUR.....	10
L'ÉQUIPE : RÔLES ET RESPONSABILITÉS	11
BIBLIOGRAPHIE.....	13

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ARH	Agent de relations humaines
CIBI	Centre d'intervention brève et intensive
CRJDA	Centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation
FAP	Famille d'accueil de proximité
LPJ	Loi sur la protection de la jeunesse
LSSSS	Loi sur les services de santé et les services sociaux
MEQ	Ministère de l'Éducation du Québec
PAP	Programmes alternatifs au placement
PFAP	Postulant famille d'accueil de proximité
RI	Ressource intermédiaire
RTF	Ressource de type familial
FAP	Famille d'accueil de proximité
SMJ	Santé mentale jeunesse

MISE EN CONTEXTE

Le rapport de la Commission spéciale sur les droits des enfants et de la protection de la jeunesse (ci-après, commission Laurent) consacre un chapitre entier rappelant la nécessité d'améliorer l'offre de services dans les centres de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation (CRJDA). Les commissaires y font plusieurs recommandations afin d'offrir des services de réadaptation adaptés et diversifiés, assurant une réponse optimale aux nombreux besoins des jeunes qui y sont admis.

Depuis plusieurs années, et de manière plus importante depuis janvier 2022, de nombreuses régions font face à des situations d'engorgement au sein des CRJDA, de manière périodique ou récurrente. Les causes associées à cette situation d'engorgement sont multiples et variées. Afin de répondre aux recommandations de la commission Laurent, des réflexions portant sur l'amélioration de la qualité des services offerts aux jeunes en difficulté d'adaptation, le soutien sur le plan clinique pour les intervenants et le renforcement de la concertation de l'ensemble des partenaires concernés se sont avérés nécessaires. Ces réflexions mettent de l'avant l'importance de réfléchir différemment les services de réadaptation grâce à des solutions novatrices. Parmi les pistes de solution explorées se trouve le développement d'un modèle de centre de jour pour les jeunes rencontrant des difficultés d'adaptation.

Les impacts associés au placement en centre de réadaptation sur le fonctionnement adaptatif des jeunes soutiennent la nécessité d'adapter nos pratiques pour favoriser le maintien dans le milieu de vie, lorsque possible. Ces impacts sont bien documentés à travers la littérature scientifique.

Parmi ceux-ci se trouvent, entre autres :

- les répercussions sur le lien d'attachement sécurisant avec un adulte de confiance et le développement d'un sentiment d'appartenance (Kayser et al., 2011; Ward, 2011);
- l'augmentation de l'instabilité dans leur historique de placement (Goyette et al., 2019; Esposito et al., 2015). En effet, à plus long terme, les jeunes placés présentent une moins bonne situation que les autres quant à leur préparation à la vie autonome. Par exemple, ils ont moins de chance d'obtenir un diplôme d'études secondaires et ils sont plus nombreux à avoir vécu des épisodes d'itinérance (Goyette et al., 2019).

Les études portant sur le trauma vont dans le même sens, soulignant la nature potentiellement traumatisante d'un placement et mettent l'accent sur l'importance de considérer la stabilité des liens dans nos interventions. L'élaboration de programmes alternatifs au placement s'appuie sur une recension des études scientifiques portant sur les meilleures pratiques en matière de prévention de placement, sur l'expertise clinique de professionnels et professionnelles, ainsi que sur la concertation des directions concernées.

Ces programmes s'inscrivent **en complémentarité** avec les services déjà offerts et permettent d'offrir un soutien plus intensif aux jeunes à risque de placement ou de déplacement et à leurs parents¹. Ces programmes ne se substituent pas aux interventions déjà mises en place, mais visent plutôt à ajouter un soutien temporaire aux équipes afin d'intensifier les services auprès du jeune et de sa famille.

¹ Le terme parent est utilisé ici pour alléger le texte, mais il inclut plus largement l'ensemble des donneurs de soins, notamment, les RTF, les FAP (PFAP) et RI.

Le Centre de jour fait partie des alternatives au placement développées par le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est au cours des dernières années, dont font également partie les programmes du Centre d'intervention brève et intensive, Halte, Répit et un programme de suivi externe spécialisé auprès des enfants présentant des enjeux de traumatismes complexes et des familles d'accueil qui les hébergent.

Le Centre de jour se distingue des autres programmes par le fait que ses activités sont dispensées du lundi au vendredi et n'incluent pas de modalités d'hébergement, puisque les jeunes sont en mesure de retourner coucher à la maison. Il se distingue également des services de première ligne et de réadaptation externe par son intensité d'intervention.

OBJECTIFS

L'**objectif principal** du Centre de jour est de favoriser le maintien du jeune dans son milieu de vie. Il peut donc être envisagé pour prévenir un épisode de placement du jeune en CRJDA et, en retour, diminuer les impacts non négligeables qui y sont associés. Il peut également être envisagé en post-placement, afin de favoriser la transition et la réintégration durable du jeune dans son milieu de vie. Autrement dit, lorsqu'il est possible de le faire en assurant la sécurité et le développement du jeune, ce programme vise à maintenir le jeune dans son milieu de vie actuel ou à améliorer la réussite d'une réintégration. Il vise également à favoriser la stabilité des liens entre celui-ci et ses parents.

Les objectifs spécifiques :

- identifier les besoins du jeune et de ses parents afin d'assurer le maintien du jeune dans son milieu de vie;
- mobiliser (ou remobiliser) le jeune et ses parents dans une démarche commune de changement;
- favoriser le maintien du cheminement scolaire;
- accompagner le jeune et sa famille pour mettre en place des stratégies visant à résoudre la crise ou le déséquilibre;
- mobiliser le réseau élargi et les partenaires pour soutenir le jeune et sa famille;
- prévoir et planifier les services nécessaires pour maintenir le jeune dans son milieu de vie naturel (ou pour favoriser sa réintégration);
- offrir des services de répit à la famille.

LES PRINCIPES D'INTERVENTION

- À tout moment, l'implication du jeune et de sa famille est au centre de l'intervention. Ce programme ne peut atteindre ses objectifs sans leur collaboration.
- Ce programme est offert au jeune et à ses parents sans aucun délai afin d'intervenir le plus possible en amont de la crise et d'éviter que la situation ne se dégrade.
- Ce programme s'inscrit dans une concertation étroite entre les partenaires internes et externes, afin de soutenir l'intensité et la continuité des services auprès du jeune et de sa famille.
- L'offre de service vise à maintenir et à consolider les ancrages dans le milieu d'origine du jeune.

LIEU

Les locaux du Centre de jour se situent idéalement à proximité du milieu familial et des services de la communauté pour favoriser leur accessibilité, faciliter le soutien des acteurs impliqués

auprès du jeune et de sa famille et permettre l'intervention ponctuelle des éducateurs du Centre de jour au domicile du jeune.

Afin de faciliter le transport, il est souhaitable que le Centre de jour se situe à distance de marche d'une école. En effet, il est possible de prendre entente avec le Centre de services scolaire afin de faire modifier l'itinéraire de transport des jeunes, de manière à ce qu'ils soient déposés à cette école et puissent se rendre à pied au Centre de jour. Ces accommodements facilitent l'accès au programme, les parents n'étant pas tous en mesure d'assurer le transport aller-retour de leur enfant.

Les locaux et installations physiques du Centre de jour permettent d'accueillir les jeunes, de partager le vécu quotidien et de mettre en place les différentes activités prévues à la programmation. Des espaces spécifiques ont été aménagés, notamment une grande aire ouverte avec coin cuisine, une salle de bain, une salle de classe fermée, des bureaux pour les intervenants, des salles de rencontre, des espaces de rangement ainsi qu'une fenestration abondante permettant une grande luminosité.

LA CLIENTÈLE

Les services sont destinés aux jeunes à risque d'instabilité, en raison d'une situation de déséquilibre ou de crise dans leur milieu de vie, et à leurs parents.

LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Clientèle mixte, âgée de 11 à 17 ans.
- Le jeune est suivi en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) ou de la Loi sur les services de santé et les services sociaux.
- Le jeune vit dans son milieu naturel, une famille d'accueil ou une ressource intermédiaire, et l'orientation est le maintien dans leur milieu de vie actuel, ou le jeune est hébergé en CRJDA et une réintégration dans son milieu de vie est en cours.
- Le jeune est en rupture avec le système scolaire régulier.

IMPORTANT

Aucune problématique spécifique ne justifie à elle seule l'exclusion d'un adolescent du Centre de jour. Chaque situation est unique et la gestion du risque est évaluée lors d'une rencontre d'arrimage entre les différents acteurs durant le processus d'admissibilité. Les risques pouvant être présentés par le jeune sont évalués selon la capacité de son milieu de vie à mettre en place des moyens pour assurer sa sécurité et celle d'autrui lorsqu'il n'est pas sous la supervision des intervenants du Centre de jour. Par exemple, la situation d'un jeune présentant des enjeux suicidaires sera abordée en tenant compte de la capacité des intervenants à assurer la surveillance requise, de celle des parents à faire de même à la maison le soir venu, ainsi qu'à l'adhésion du jeune à son plan de sécurité. En ce sens, l'évaluation tient compte des facteurs de risque et des facteurs de protection ainsi que des forces du jeune, du parent et du réseau social et communautaire.

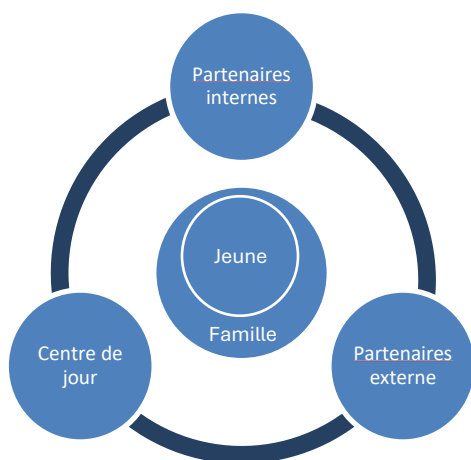
Bien que le Centre de jour s'adresse prioritairement à des jeunes et à des familles démontrant une ouverture à recevoir des services, il demeure possible d'y admettre des participants dont le niveau d'adhésion est limité. Dans cette optique, il importe de dépasser les déclarations selon

lesquelles le jeune ou ses parents ne souhaitent pas prendre part au programme. Les équipes auront ainsi le mandat de susciter leur collaboration et leur mobilisation.

Il importe ici de souligner que les jeunes et les parents auprès de qui nous intervenons sont parfois difficiles à mobiliser, pour diverses raisons : ils se sentent dépassés, épuisés, désinvestis, ils sont résistants ou méfiants face aux services, etc. Certaines situations familiales, problématiques depuis longtemps, peuvent être très détériorées et laisser peu de place à l'espoir d'un maintien à la maison. Notre rôle est aussi de les mobiliser dans une démarche de changement.

LE PARTENARIAT

Le partenariat s'inscrit en continuité tout au long du programme. L'équipe éducative du Centre de jour est appelée à intervenir en étroite collaboration avec les différents partenaires, autant internes qu'externes, impliqués auprès du jeune et de ses parents.



Partenaires internes : Service de l'Accès, intervenant référent (agent de relations humaines ou technicienne en travail social), éducateur de milieu ou éducateur ressource, Crise-Ado-Famille-Enfance, santé mentale jeunesse (SMJ), Ma famille, ma communauté.

Partenaires externes : Centres de services scolaires, municipalité, organismes communautaires, autres.

La concertation et la communication avec ces partenaires représentent des éléments clés à la réussite du programme. Elles sont essentielles pour assurer une vision clinique commune de la situation et, en retour, la continuité, la cohérence et la convergence des interventions mises en place auprès du jeune et de ses parents. En ce sens, l'ensemble des partenaires impliqués sera invité à des rencontres d'arrimage à travers la trajectoire de services.

Les gestionnaires des équipes environnantes les plus susceptibles de nous référer des jeunes (Évaluation/Orientation, application des mesures, accès, SMJ) sont mis à contribution sur une base mensuelle, en participant à des comités internes d'implantation, où sont abordés en continu les enjeux d'arrimage, de références, le fonctionnement du centre de jour, etc. Les intervenants référents ainsi que les autres partenaires identifiés par le jeune et sa famille sont également sollicités régulièrement en cours de séjour pour des échanges à travers diverses modalités de concertation (appels, courriels, discussions cliniques, rencontres).

Parmi les collaborateurs externes, les milieux scolaires sont sans aucun doute les partenaires les plus proximaux. Ceux-ci sont impliqués dès l'admission du jeune, après que celui-ci a signé les autorisations permettant l'échange d'informations. Des communications régulières sont établies avec la direction des services pédagogiques du Centre de services scolaire, qui assure une vigie des jeunes référés au Centre de jour et qui peut être en mesure, le cas échéant, d'aborder les enjeux présents.

Un lien étroit est également entretenu avec des intervenants responsables de la persévérance scolaire, dont le rôle s'avère déterminant, qui sont souvent déjà familiers avec une grande partie des jeunes présentant un profil compatible avec le programme. Ces intervenants constituent des alliés importants grâce à leur connaissance approfondie du milieu scolaire; ils agissent également comme des agents pivots servant à orienter vers les professionnels appropriés.

Les communications avec l'école d'origine du jeune peuvent avoir lieu plusieurs fois par semaine, que ce soit sous forme de courriels, d'appels téléphoniques, de rencontres à l'école, ou encore de rencontres au Centre de jour. Comme la rupture de fonctionnement scolaire est présente chez la majorité des jeunes référés, un partenariat étroit et fluide avec les écoles s'avère crucial, et ce, afin de respecter les obligations en matière de fréquentation scolaire que prévoit la Loi sur l'instruction publique. La clinique externe de pédopsychiatrie et les organismes communautaires font également partie des partenaires externes.

LES APPROCHES CLINIQUES

L'intervention du programme Centre de jour repose sur le modèle psychoéducatif, en se centrant sur le fonctionnement adaptatif du jeune et de son environnement et en intégrant les différentes opérations professionnelles à travers sa trajectoire clinique. Le vécu partagé est indispensable lors de la fréquentation du Centre de jour et du suivi dans le milieu. Il permet d'assurer une présence éducative et des observations auprès du jeune et de sa famille.

L'intervention s'appuie également sur la complémentarité des approches écologique, systémique, de négociation sur intérêt, motivationnelle et sensible aux traumatismes. La force de la plupart de ces approches est de mobiliser le jeune et ses parents dans un processus commun de changement. Ces approches offrent un cadre d'analyse globale qui permet de bien saisir les capacités adaptatives et les difficultés du jeune, de ses parents et de leur environnement, en plus de comprendre les interrelations entre les différents systèmes.

Ces approches s'inscrivent en cohérence avec les principes d'intervention du Centre de jour, puisqu'elles misent notamment sur le pouvoir d'agir. Elles valorisent les forces et les ressources de l'ensemble des membres de la famille pour résoudre la situation de déséquilibre. De plus, elles privilégient une intervention individualisée sensible à leurs caractéristiques et à leurs besoins spécifiques.

Finalement, ces approches mettent de l'avant les attitudes favorables à adopter par les intervenants (les schèmes relationnels du modèle psychoéducatif) pour établir une alliance thérapeutique bienveillante et susciter la mobilisation.

Approche écologique

L'approche bioécologique de Bronfenbrenner s'intéresse à l'adaptation et au développement humain à travers les interactions entre les différents niveaux de l'environnement. Dans le contexte d'intervention du Centre de jour, ces niveaux réfèrent au jeune lui-même (ontosystème), à son

contexte interpersonnel immédiat (ex. : la famille, l'école) (microsystème), aux relations entre les différents microsystèmes du jeune (ex. : relation entre le parent et le milieu scolaire) (mésosystème), aux milieux qui influencent indirectement son développement (ex. : le travail du parent, les politiques éducatives) (exosystème) et, finalement, au contexte sociétal et culturel (ex. : croyances, lois, valeurs) (macrosystème).

Cette approche permet d'avoir une compréhension globale de l'apparition et du maintien des difficultés adaptatives du jeune. Quant à l'intervention, elle vise à modifier les facteurs de risque et à renforcer les facteurs de protection de ce dernier, en tenant compte des divers milieux de vie dans lesquels il se développe.

Approche systémique

L'approche systémique offre un cadre d'analyse et d'intervention pour comprendre et résoudre la situation problématique du système (c'est-à-dire familial ou scolaire dans le contexte du Centre de jour). Elle prend en compte l'ensemble de la situation et des interactions entre les différentes composantes de ce système, plutôt que de se centrer sur les problèmes de chaque individu. Ainsi, cette approche s'intéresse au fonctionnement du système sur le plan des rôles, des mythes, des règles, des frontières, des triangles, de la communication et de son homéostasie. Comprendre les interrelations entre le jeune et les membres du système permet de donner un sens aux difficultés rencontrées et d'identifier les raisons de leur maintien. Pour ce faire, cette approche mobilise les forces du jeune et celles des membres du système dans la recherche de solutions. Notamment, l'utilisation de questions circulaires dans l'intervention permet de soutenir les membres du système à mieux comprendre leur fonctionnement, à définir eux-mêmes le problème et à rechercher des solutions pour le résoudre. De la sorte, il est primordial, dans le cadre du suivi du Centre de jour, d'offrir des opportunités d'intervention impliquant le système familial et le système scolaire.

S'appuyant sur les fondements de l'approche de médiation, la négociation sur intérêt est une application concrète d'une intervention basée sur l'approche systémique. Celle-ci utilise les enjeux vécus de manière constructive pour mobiliser le jeune et les membres de sa famille dans un processus de changement. Elle mise sur le développement de compétences, de communication et de résolution de conflits. Dans un premier temps, l'intervention soutient chacun des membres de la famille à identifier ses besoins. Ils sont alors accompagnés pour parler en termes de besoins plutôt que de problèmes. Dans un deuxième temps, en fonction des besoins prioritaires et communs, l'approche de négociation sur intérêt les accompagne pour identifier et négocier des stratégies adaptées à leur réalité, afin de répondre à leurs besoins dans un intérêt commun. La finalité de l'intervention est d'établir un projet d'entente satisfaisant pour tous.

Approches motivationnelles

L'approche motivationnelle vise la participation active du jeune² dans son processus de changement, en augmentant sa réceptivité à l'intervention et sa motivation à changer. Dans le respect de son rythme et en valorisant son autodétermination, le rôle de l'intervenant est de solliciter ses compétences et ses ressources pour l'aider à ressortir sa motivation intrinsèque. Cette approche intègre deux concepts clés, soit les stades de changement de Prochaska et Di Clemente, et l'entretien motivationnel de Miller et Rollnick. Ainsi, l'intervention est adaptée selon le stade de changement que le jeune traverse (précontemplation, contemplation,

² Cette approche s'applique aussi bien auprès d'un parent pour le mobiliser dans la résolution du déséquilibre familial.

préparation, action, maintien et intégration). Elle s'appuie sur diverses méthodes de l'entretien motivationnel pour explorer avec le jeune son ambivalence au changement et le soutenir dans la résolution du déséquilibre.

Approche axée sur les traumatismes

L'approche axée sur les traumatismes permet de prendre en compte dans notre analyse clinique et nos interventions, la forte prévalence des traumatismes subis par le jeune et des impacts sur son développement. Elle englobe sept sphères touchées : attachement, biologique, cognition, régulation des affects, comportement, dissociation et concept de soi. Cette compréhension plus approfondie et sensible au vécu du jeune et de sa famille permet de donner un sens à leurs comportements afin de répondre de façon plus adaptée à leurs besoins multiples et complexes. L'intervention vise principalement à favoriser l'apaisement ainsi que la prise de pouvoir saine, et ce, en minimisant le plus possible la réactivation traumatique.

Le modèle Attachement-Régulation-Compétence offre un cadre d'intervention auprès des jeunes et de leurs donneurs de soins. Ce modèle vise à augmenter la résilience du jeune à travers une expérience relationnelle réparatrice. Ce modèle repose essentiellement sur la capacité du système et des donneurs de soins à établir une base de sécurité pour le jeune, pour ensuite le soutenir dans sa régulation des affects et le développement de ses compétences. Les principes du modèle s'appliquent dans les différents milieux du jeune, autant dans son milieu familial que dans son milieu scolaire.

TRAJECTOIRE DE SERVICES

Référence

La modalité d'admission planifiée demeure à privilégier et la participation au programme devrait être envisagée par l'intervenant dès la présence des premiers signes de déséquilibre dans la famille afin d'agir en amont de la crise et de prévenir la détérioration de la situation.

Les admissions sont gérées par le service de l'accès, selon les mêmes modalités que tous les autres placements. Un arrimage entre le conseiller à l'accès et l'intervenant référent est prévu pour bien évaluer la demande et la disponibilité des places. L'intervenant référent entre en contact avec son conseiller à l'accès afin de valider les critères et l'admissibilité de la demande. L'accès contacte ensuite le chef de service du centre de jour afin de présenter le dossier du jeune, à la suite duquel un moment est convenu pour la rencontre de préadmission, en fonction des disponibilités de tous, ainsi que de celles du jeune et de sa famille.

Les enfants admis au programme le sont sur une base volontaire en fonction des critères d'admissibilité étudiés par le service de l'accès. Les services offerts par le Centre de jour s'inscrivent dans le cadre de la mesure d'aide, conseil et assistance à l'enfant et à sa famille (articles 91 f) et 54 f) de la LPJ); il n'est donc pas nécessaire de modifier la mesure volontaire ou judiciaire puisque l'enfant demeure dans son milieu de vie et que les parties y consentent. Tous les couchers se font à domicile, le Centre de jour n'offrant pas de service d'hébergement. Les périodes de fréquentation du centre étant analogues à celles d'une fréquentation scolaire, l'enfant demeure dans son milieu familial et sous la responsabilité de ses parents ou de sa famille d'accueil.

L'orientation d'un jeune et de ses parents vers l'un ou l'autre de nos programmes dépend des besoins d'intervention requis pour résoudre la crise et assurer la consolidation des acquis dans le

milieu de vie d'origine. Dans cette optique, le Centre de jour offre une intensité de service en misant sur une présence des jeunes cinq jours sur sept.

Rencontre de préadmission

Après les échanges entre l'intervenant référent, l'accès et le chef de service, une rencontre de préadmission est planifiée, selon les disponibilités de tous, ainsi que de celles du jeune et des parents. En fonction des partenaires impliqués (éducateur externe, centre de réadaptation en déficience intellectuelle, intervenant scolaire, etc.), ceux-ci pourraient, avec le consentement du jeune, être invités à participer à la rencontre de préadmission. Cette rencontre sert à expliquer plus en détail le fonctionnement du programme, à nommer les attentes de tous, à valider l'ouverture et le volontariat du jeune et de ses parents, à convenir des modalités de transport, de fréquentation, ainsi qu'à préciser les besoins/objectifs du séjour. Lors de cette rencontre, les parents et le jeune remplissent un formulaire d'engagement et des autorisations pour pouvoir communiquer avec les partenaires. Ces documents auront été préalablement approuvés par le service du contentieux.

Étape 1 : Accompagnement intensif, ou « faire avec », semaines 1 à 4

Au cours de l'étape 1, nous visons à :

- apaiser le système familial;
- mobiliser le jeune et sa famille dans une démarche de changement;
- mieux comprendre la nature des difficultés et des capacités adaptatives;
- poursuivre l'identification des besoins;
- amorcer la mise en place de moyens;
- maintenir le lien avec le milieu scolaire.

Au cours des quatre premières semaines du programme, les jeunes et leurs familles sont accueillis avec souplesse et dans le respect de leur rythme. En fonction de la dynamique de chacun et des modalités de fréquentation scolaire convenues lors de la rencontre de préadmission, un jeune pourrait, par exemple, débiter le programme par des demi-journées, en fonction de son état et de sa disponibilité. À l'étape 1, la scolarité du jeune s'effectue majoritairement au Centre de jour, à raison de deux périodes par jour, à l'aide des travaux qui sont acheminés par l'école. Les journées sont donc constituées de ces périodes scolaires, ainsi que d'ateliers cliniques de groupe et d'activités introspectives individuelles. Des ateliers parents-adolescents ont aussi lieu chaque semaine et les éducateurs peuvent se rendre à domicile pour des rencontres familiales, ou encore pour soutenir les parents, par exemple lors de la routine du matin.

Rencontre mi-parcours

La rencontre mi-parcours vise à :

- faire un bilan des quatre semaines écoulées;
- recueillir les perceptions du système familial (du jeune, de son parent et des personnes significatives) sur leur démarche de changement;
- ajuster les stratégies/moyens, au besoin;
- planifier le retour progressif vers le milieu scolaire et les modalités envisagées (horaire, fréquence, calendrier).

Vers la quatrième semaine se tient la rencontre de mi-parcours, qui réunit le jeune, ses parents et les différents intervenants impliqués auprès d'eux. Il s'agit essentiellement de l'éducateur du Centre de jour, de l'intervenant référent et d'un représentant du milieu scolaire (enseignant, technicien en éducation spécialisée, psychoéducateur, membre de la direction, etc.), qui est significatif pour le jeune. Au besoin, d'autres intervenants peuvent s'ajouter (éducateur externe, membre de la famille élargie, intervenant communautaire, etc.), avec le consentement du jeune et de sa famille.

Étape 2 : Transfert des acquis, ou « faire faire », semaines 4 à 8

Au cours de cette étape, nous visons à :

- appuyer le jeune dans sa réintégration progressive à l'école;
- maintenir le lien avec le milieu scolaire;
- soutenir le jeune et sa famille dans la mise en place des stratégies et des moyens identifiés;
- ajuster ceux-ci, au besoin.

De la quatrième à la huitième semaine du programme, le jeune et sa famille seront amenés à expérimenter les moyens et les stratégies abordées au cours du dernier mois. La réintégration progressive vers le milieu scolaire constitue un élément charnière. La fréquentation du Centre de jour se poursuit à temps partiel, en alternance avec des périodes à l'école, selon les modalités et le calendrier déterminés lors de la rencontre mi-parcours. La réintégration scolaire étant la priorité, l'horaire des activités prévues à la programmation du Centre de jour demeure le même qu'à l'étape 1, mais pourra être modifié, en fonction des objectifs et des besoins du jeune et de sa famille. Par exemple, le contenu d'un atelier clinique pertinent pour le jeune pourrait être repris en rencontre individuelle, si ce dernier est à l'école au moment de la dispensation de l'activité au groupe. L'éducateur du Centre de jour se rend disponible pour accompagner le jeune à l'école, afin de supporter sa réintégration scolaire.

Rencontre bilan

Cette rencontre vise à :

- faire un bilan des huit dernières semaines ainsi qu'un retour sur l'atteinte des objectifs;
- identifier avec le jeune et sa famille les services à poursuivre et les arrimages nécessaires;
- assurer la mise en place d'un filet de sécurité favorisant le maintien des acquis;
- statuer sur la nécessité d'actualiser l'étape 3.

Si, au terme de la rencontre bilan, il est décidé que le programme prend fin et que l'étape 3 n'est pas envisagée, un rapport d'observation est rédigé par l'éducateur et déposé au dossier du jeune.

À la huitième semaine du programme se tient la rencontre bilan, dont le but est d'évaluer l'évolution de la situation du jeune et de ses parents, et qui réunit essentiellement les mêmes acteurs que lors de la rencontre mi-parcours (voir ci-haut), selon l'évolution de la situation.

Étape 3 : Consolidation, ou « faire faire », semaines 8 à 12

Celle-ci vise à :

- offrir un filet de sécurité, en soutien aux services mis en place;
- offrir un soutien ponctuel au jeune et à sa famille;
- lorsque l'étape 3 a été actualisée, c'est au terme de cette dernière qu'un rapport d'observation est rédigé par l'éducateur et déposé au dossier du jeune.

L'étape 3 est optionnelle, mais est offerte au jeune et à ses parents lors de la rencontre bilan. L'évolution de leur situation au cours des huit semaines du programme, de leurs besoins et de leur ouverture à ce que l'accompagnement se prolonge font partie des éléments qui détermineront la poursuite ou non vers l'étape 3. À ce moment, le jeune ne fréquente plus le Centre de jour, et est de retour à temps plein dans son milieu scolaire, selon les ententes prévues avec l'école.

DESCRIPTION DU PROGRAMME CENTRE DE JOUR

La **programmation** est animée par l'équipe éducative. Le programme est offert du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 18 h, et peut accueillir jusqu'à huit jeunes. Les heures de fréquentation pourraient varier en fonction des besoins individuels identifiés et de l'évolution de la situation du jeune, par exemple lors de la réintégration progressive dans son milieu scolaire de référence. Le programme s'échelonne sur une période de huit semaines, et les journées sont scindées en quatre grands volets : scolaire, réadaptation, familial et réseau social, et suivi externe, tel que décrit ci-bas. En plus des activités cliniques animées à même le Centre de jour, le volet réadaptation prévoit également des contacts avec les ressources du milieu environnant, afin de familiariser le jeune et sa famille avec les organismes, communautaires et autres, pouvant les soutenir.

Principaux volets d'intervention :

- **Volet scolaire** : Les jeunes maintiennent une scolarisation répondant au seuil minimal prévu par le ministère de l'Éducation du Québec par le biais d'un moment dédié chaque jour à la réalisation de travaux scolaires. L'objectif est le maintien des acquis et de la routine scolaire, et non pas l'enseignement de nouvelle matière. L'équipe éducative du Centre de jour est en communication étroite avec les milieux scolaires des jeunes.
- **Volet réadaptation** : Des activités cliniques et psychoéducatives sont dispensées aux jeunes chaque jour par l'équipe éducative en place et/ou par des partenaires internes et externes. Les **activités cliniques** sont déterminées et adaptées en fonction de la situation et des besoins de chaque jeune et de ses parents. Elles peuvent donc soutenir différents objectifs, notamment favoriser l'apaisement, la connaissance de soi, l'introspection et les prises de conscience, la mobilisation dans une démarche de changement et la mise en action, par exemple par l'utilisation de nouvelles stratégies de gestion des émotions, de communication ou de résolution de problèmes. Ces activités peuvent prendre différentes formes, notamment une rencontre individuelle, une rencontre familiale, des activités structurées à caractère éducatif ou réflexif, des techniques d'impact, des jeux de rôle, des questionnaires³, etc. Les moments de **vécu partagés** et les rencontres offrent au jeune et à ses parents des occasions de partager leurs prises de conscience et de généraliser leurs apprentissages. Ces activités visent ultimement le développement des compétences nécessaires au maintien du jeune dans son milieu familial et à sa réintégration dans son milieu scolaire.
- **Volet familial et réseau social** : L'engagement des parents dans la démarche est une condition essentielle à l'atteinte des objectifs du programme. Ils sont invités à participer à un atelier de parents-adolescents à raison d'une fois par semaine au Centre de jour. Les parents sont les bienvenus pour entrer, prendre un moment dans nos locaux lorsqu'ils viennent reconduire ou chercher leur enfant. Un espace accueillant et un présentoir informatif leur sont dédiés.
- **Volet suivi externe** : L'équipe éducative du Centre de jour accompagne au besoin le jeune vers les ressources externes et se rend dans son milieu familial afin de le soutenir, ainsi que

³ Un répertoire d'activités cliniques est à la disposition de l'équipe éducative.

ses parents, dans leur démarche de changement. Comme chaque situation est unique, les objectifs spécifiques de l'intervention et leurs modalités sont personnalisés selon les difficultés, les capacités adaptatives et les besoins particuliers de chaque jeune et de sa famille. Ainsi, l'intervention peut cibler différents domaines, par exemple, la communication entre les membres de la famille, la résolution de conflits, la gestion des comportements difficiles et les pratiques parentales. De la sorte, la nature des activités cliniques peut prendre diverses formes, notamment de l'éducation, de l'observation, de la guidance parentale, de la gestion de crise ponctuelle, des rencontres individuelles et familiales, de l'accompagnement spécifique ou de l'intervention dans les services de la communauté (ex. : école, organismes communautaires, etc.).

L'ÉQUIPE : RÔLES ET RESPONSABILITÉS

L'équipe du Centre de jour est composée d'un chef de service, d'un psychoéducateur et de quatre éducateurs; trois à temps complet et un à temps partiel. Les horaires sont conçus de manière à ce qu'en tout temps, un éducateur puisse quitter le Centre de jour afin d'offrir des interventions et des accompagnements externes, que ce soit dans la famille, à l'école ou dans un autre milieu fréquenté par le jeune.

Chef de service :

- Est responsable de l'actualisation de la mission et de la vision du service.
- Assure la gestion saine des ressources à sa disposition dans l'actualisation de la mission du programme Centre de jour.
- Coordonne la gestion des admissions.
- Assure de faire connaître l'offre de service aux partenaires internes et externes.
- Soutient les membres de l'équipe éducative dans leur développement professionnel grâce au processus de supervision et au soutien offert.
- Assure la mise en place des activités d'intégration (ex. : formations, ateliers cliniques).
- Planifie et anime les réunions d'équipe.
- Anime, implante et fait le suivi des politiques et procédures de la direction ou de l'établissement
- Est imputable des décisions cliniques prises et du respect des politiques et procédures d'établissement.
- En collaboration avec le psychoéducateur, s'assure que la programmation est adaptée, évolutive et la plus normative possible.
- En collaboration avec le psychoéducateur, s'assure de l'application conforme de la trajectoire clinique.
- Participe au regroupement des programmes alternatifs au placement.

Éducateur

- Assure l'accompagnement individuel et de groupe des jeunes.
- Anime la programmation et les activités cliniques prévues.
- Utilise les activités cliniques et le vécu partagé pour favoriser des prises de conscience, réaliser des apprentissages ou généraliser des acquis auprès du jeune.
- Réalise des observations selon les centrations identifiées pour chacun des jeunes.
- Contribue aux échanges cliniques permettant une meilleure compréhension des difficultés et des capacités adaptatives du jeune et des donneurs de soins et de leurs besoins.
- Intervient ponctuellement auprès du jeune et des donneurs de soins lors de situation de déséquilibre.
- Contribue au développement d'activités psychoéducatives et des outils cliniques.

- Rédige les notes évolutives.

Spécifique aux éducateurs qui assurent le suivi clinique d'un jeune et de ses parents :

- Planifie et réalise l'ensemble des activités prévues par la trajectoire clinique du programme de suivi auprès du jeune et de ses parents.
- Cible et anime les activités cliniques adaptées aux besoins du jeune et de ses parents.
- Anime les différentes rencontres individuelles et les rencontres familiales.
- Peut participer à l'élaboration du plan d'intervention ou du plan de services individualisé (PSI).
- Collabore avec l'intervenant référent et les partenaires internes et externes impliqués auprès du jeune et de ses parents.

Psychoéducateur

- Soutient les éducateurs dans la planification et l'application des différentes activités de la trajectoire clinique du programme Centre de jour (ex. : cibler les activités cliniques, planification des rencontres cliniques, soutien à la rédaction des rapports).
- Soutient les éducateurs dans la mise en place des meilleures pratiques et interventions à travers la trajectoire clinique et le vécu partagé (ex. : via « modeling », discussions cliniques ponctuelles, rencontre d'équipe).
- Soutient les éducateurs dans leur compréhension des problématiques et des besoins du jeune et de ses donneurs de soins et suscite les réflexions cliniques (ex. : analyse clinique, dégager les hypothèses cliniques, identifier les besoins, les objectifs du suivi, etc.).
- Soutient la planification de la programmation et s'assure que celle-ci est adaptée, évolutive et la plus normative possible.
- En collaboration avec le chef, assure une vigie clinique quant à la planification et à la mise en place des activités cliniques en conformité avec la trajectoire clinique.
- Selon les besoins des éducateurs, observe et évalue différents moments de vie (p. ex. : fonctionnement général, ajustements de la programmation, interventions en réponse aux besoins des jeunes et des donneurs de soins).
- Contribue au développement d'activités psychoéducatives et des outils cliniques.
- Collabore au PSI et/ou au plan de services individualisé intersectoriel.
- Assure de faire connaître l'offre de service aux partenaires internes et externes.
- Collabore et peut animer des rencontres cliniques diverses (ex. : rencontres d'admission, rencontres familiales, rencontres

Intervenant référent

- Identifie, dans sa charge de cas, les jeunes pouvant correspondre aux critères d'admissibilité du Centre de jour.
- Présente au jeune et à sa famille le service du Centre de jour.
- Prends contact avec le service de l'accès afin de soumettre la demande, d'évaluer les critères d'admissibilité ainsi que la disponibilité des places.
- Participe à la rencontre de préadmission et aux rencontres cliniques prévues dans la trajectoire de l'offre de service du Centre de jour.
- Au besoin, coordonne la planification et l'actualisation du plan d'intervention/PSI.
- Collabore étroitement avec l'équipe éducative.
- Maintient l'accompagnement/le suivi du jeune et de sa famille durant toute la période de fréquentation du Centre de jour.

BIBLIOGRAPHIE

Cole, S. A., Conley Wehrmann, K., Dewar, G. et Swinford, L. (2005). Crisis nurseries: Important services in a system of care for families and children. *Children and Youth Services Review*, 27, 995-1010

Crampton, D. et Yoon, S. (2016). Crisis nursery services and foster care prevention : An exploratory study. *Children and Youth Services Review*, 61, 311-316. DOI: [10.1016/j.chilyouth.2016.01.001](https://doi.org/10.1016/j.chilyouth.2016.01.001)

Esposito, T., Trocmé, N., Chabot, M., Collin-Vézina, D., Shlonsky, A. et Sinha, V. (2014). Family reunification for placed children in Québec, Canada: A longitudinal study. *Children and Youth Services Review*, 44, 278-287. DOI: 10.1016/j.chilyouth.2014.06.024

Esposito, T., Chabot, M., Delaye, A. et Trocmé, N. (2015). The stability of residential and family foster care in Quebec, Canada: A propensity weighted analysis. *International Journal of Child and Adolescent Resilience*, 3(1), 88-100.

Goyette, M., Bellot, C., Blanchet, A. et Silva-Ramirez, R. (2019). *Étude sur le devenir des jeunes placés. Stabilité résidentielle, instabilité résidentielle et itinérance des jeunes quittant un placement substitut pour la transition à la vie adulte.* <http://edjep.ca/wp-content/uploads/2019/11/Consultez-le-rapport-en-cliquant-ici.pdf>

Kayser, C., Jaunay, E., Giannitelli, M., Deniau, E., Brunelle, J., Bonnot, O, et Cohen, D. (2011). Facteurs de risque psychosociaux et troubles psychiatriques des jeunes pris en charge par l'aide sociale à l'enfance et ayant recours à des soins hospitaliers. *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*, 59(7), 393-403.

Madden, E. E., Chanmugam, A., McRoy, R. G., Kaufman, L., Ayers-Lopez, S., Boo, M. et Ledesma, K. J. (2016). The impact of formal and informal respite care on foster, adoptive, and kinship parents caring for children involved in the child welfare system. *Children and Adolescent Social Work Journal*, 33, 523-534. DOI 10.1007/s 10560-016-0447-3

Ward, H. (2011). Continuities and discontinuities: Issues concerning the establishment of a persistent sense of self amongst care leavers. *Children & Youth Services Review*, 33(12), 2512-2518. doi:10.1016/j.chilyouth.2011.08.028

